

**RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ
DE NAPIERVILLE**

**PROJET DE RÈGLEMENT DE
CONCORDANCE NUMÉRO PU2019-2**
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME
NUMÉRO PU2019 ET SES
AMENDEMENTS AFIN D'ASSURER LA
CONCORDANCE AU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES
JARDINS-DE-NAPIERVILLE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut modifier le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté le règlement numéro URB-205-17-2024-02 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR/Règlement numéro URB-205) en vue d'ajouter des normes pour encadrer le caryer ovale sur le territoire de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté le règlement numéro URB-205-17-2024-02 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR/Règlement numéro URB-205) en vue d'ajouter des normes pour diminuer les nuisances causées par la zone de contrainte anthropique industrielle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité adopte ces dispositions dans le Plan d'urbanisme numéro PU2019-2 afin d'assurer la concordance aux règlements numéro URB-205-17-2024-01 et URB-205-17-2024-02 relatif au Schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 février 2026;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Qu'un projet de règlement portant le numéro PU2019-2 (Plan d'urbanisme), soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

- 1 Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro PU2019-2 modifiant le plan d'urbanisme PU2019 et ses amendements afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville », tel que déjà amendé, en vue d'ajouter des normes pour encadrer le caryer ovale et d'ajouter des normes pour diminuer les nuisances causées par la zone de contrainte anthropique industrielle;
- 2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une ou quelconque de ces parties venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'aurait aucun effet sur les autres parties.

PARTIE II, MODIFICATION DU RÈGLEMENT

- 3 Le Plan d'urbanisme est modifié par l'ajout du paragraphe suivant à la fin de l'article 4.5.1:

RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE

Un arbre de type caryer ovale, a été observé sur le territoire de Napierville, ayant une aire de protection qui couvre la grande majorité de la municipalité. Un territoire d'intérêt écologique découle de cette trouvaille. Il s'agit d'un territoire fortement anthropisé, ce qui peut porter atteinte à la résilience et au maintien de l'espèce végétale. La municipalité a donc étendu l'aire de protection à l'entièreté du territoire de la municipalité. Il est primordial de favoriser le maintien de la diversité des espèces floristiques et la qualité des habitats floristiques ainsi que d'assurer la préservation des conditions favorables au maintien de la qualité du milieu floristique.

- 4 La carte 7 « Les contraintes à l'occupation du territoire » est modifié et remplacé par la carte à l'annexe A du présent règlement afin d'ajouter l'aire de contrainte anthropique relative à l'affectation industrielle.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

- 5 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ LE 12 FÉVRIER 2026

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

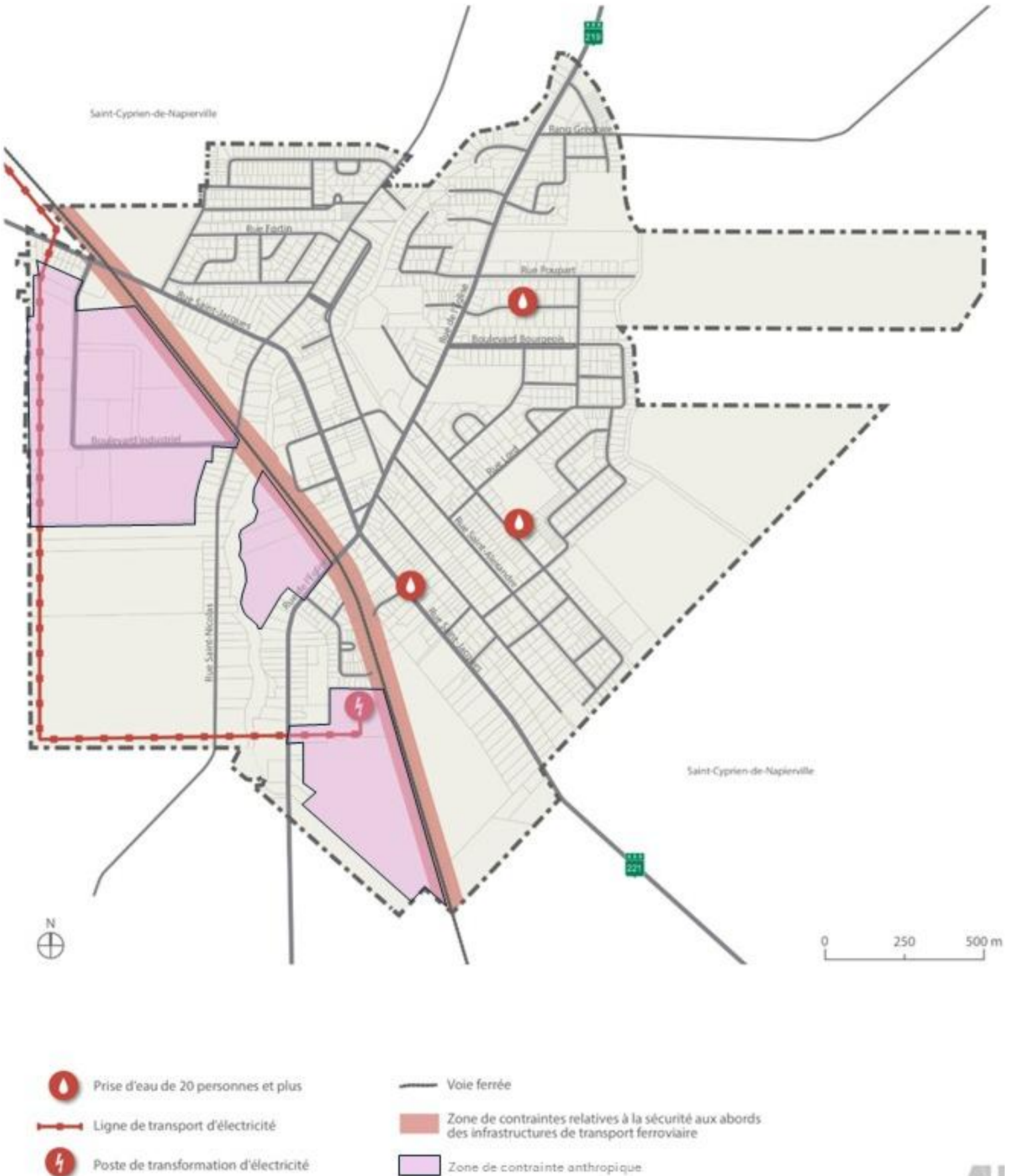
Avis de motion :	12 février 2026
Adoption du projet :	12 février 2026
Assemblée de consultation :	
Adoption du règlement :	
Certificat de conformité de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

**RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ
DE NAPIERVILLE**

ANNEXE A

RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE

Carte 7 : Les contraintes à l'occupation
du territoire



Novembre 2018

Source des données cartographiques
- MRC des Jardins de Napierville
- Municipalité de Napierville
MAJ: Mars 2020, PU0019-0

